

Le Monde.fr

TRIBUNAL DE PARIS

Procès des écoutes

29^e jour d'audience

Les parties civiles insistent sur la « responsabilité personnelle » des auteurs des écoutes de l'Elysée

Article paru dans l'édition du 17.02.05

L'ombre de François Mitterrand sur le procès ne dédouane pas les membres de la cellule, selon l'avocate du journaliste Edwy Plenel : le président « ne se serait pas mis le casque sur la tête »

LYA EU les effractions au coeur des secrets les plus intimes, ces mots volés sans vergogne. Il y a eu les mensonges, les refus répétés d'assumer ses responsabilités jusque devant le tribunal. Il y a eu les petites mesquineries ou les traits inconscients de « machisme », comme l'a souligné Me Emmanuel Tordjman, avocat du Monde, d'Edwy Plenel et de Nicole Lapiere, chercheuse au CNRS et épouse du journaliste du Monde, qualifiée de « secrétaire » sur les demandes d'écoutes.

Il y a eu l'acharnement contre l'écrivain Jean-Edern Hallier, privé d'éditeur, interdit d'émissions de télévision. Il y a eu « tout cela » et bien pire encore, se sont évertués à rappeler les avocats des parties civiles dans leurs plaidoiries contre les prévenus du procès des écoutes, membres de la cellule de l'Elysée.

« Tout cela », c'est un système qui a permis de le mettre en oeuvre, et un groupe d'hommes, ceux de la fameuse cellule, qui a permis de le mettre en acte. Plaidant également pour Le Monde, M. Plenel et Mme Lapiere, Me Christine Courrégé s'est employée à en démontrer l'origine - « l'affaire des Irlandais de Vincennes » - et à pointer « le cumul de haine » qui s'est agrégé autour de la personne du journaliste. « Il a été mis sur écoutes en 1983, et non en 1985 », a affirmé l'avocate, parce que l'objectif était de protéger « le frère d'armes », le capitaine Paul Barril. Ce dernier avait déposé les armes dans l'appartement des Irlandais, montage dénoncé par l'enquête d'Edwy Plenel parue dans Le Monde en février 1983, sous le titre « Les fausses manoeuvres des gendarmes de l'Elysée ».

« DES ORDRES IL LÉGAUX »

Dans leur présentation des faits, les membres de la cellule ne sont pas à un paradoxe près, a souligné l'avocate. « On a d'abord tout fait pour masquer l'écoute Plenel, a-t-elle dit, et, au bout de quatre ans, on nous assure : cette écoute, elle était nécessaire au vu des activités de Plenel ! Il fallait le dire avant, que c'était un espion [de la CIA]. » Mais, a-t-elle ajouté, cette démonstration ne pouvait pas être faite, puisque le motif de l'écoute n'avait rien à voir avec l'espionnage et tout avec les Irlandais.

Me Courrégé s'est inquiétée de « cette haine qui ressortait partout de l'entourage de Mitterrand ». Plusieurs personnes, dont la journaliste Laure Adler et le syndicaliste Bernard Deleplace, ont cherché à convaincre le président de rencontrer le journaliste du Monde. Il a toujours refusé. « C'est parce qu'il savait bien qu'il n'avait rien à reprocher à Plenel », a insisté l'avocate. François Mitterrand « n'aimait pas qu'on lui résiste, a-t-elle encore dit. C'était une question d'orgueil. »

L'ombre pesante de l'ancien chef de l'Etat ne dédouane pas les membres de la cellule ni Gilles Ménage, le directeur adjoint du cabinet de François Mitterrand, également prévenu, selon l'avocate. « Si la haute fonction publique est rigoureuse, on peut résister à beaucoup de choses, a-t-elle estimé. Mitterrand, il ne se serait pas mis le casque des écoutes sur la tête. » Me Tordjman s'est appliqué à démontrer en droit « la responsabilité personnelle » des auteurs des écoutes, Christian Prouteau et Jean-Louis Esquivié.

Pour le compte du frère de l'écrivain décédé Jean-Edern Hallier, écouté en raison « de rumeurs sur ses activités terroristes », alors qu'il n'était qu'« un terroriste de plume », Me Guillaume Selinet a dénoncé « une manipulation politique faite par des barbouzes ». « M. Prouteau n'a rien compris, a-t-il ajouté. Son honneur perdu, c'est d'avoir obéi à des ordres illégaux. »

Agé de 84 ans, ancien bâtonnier, Me Bernard de Bigault du Granrut est une figure du barreau de Paris, auquel, comme il l'a rappelé à l'audience, il a prêté serment à l'automne 1940. Les années noires de l'Occupation lui ont appris le sens du mot « liberté ». Il défend l'avocat Antoine Comte, écouté dans cette affaire au « mépris des droits de la défense, que M. Ménage ne pouvait pas ne pas connaître ».

« C'est un viol des libertés qui sont le fondement de notre démocratie », a-t-il solennellement déclaré. La cellule ? « Nous sommes en présence d'une bande organisée » qui emprunte un curieux langage, a-t-il plaidé. « S'occuper de quelqu'un, comme vous l'avez dit à propos de Me Comte, a reproché le bâtonnier à M. Ménage, c'est une expression du milieu plus que de l'ENA. »

Privilege de l'âge, Me de Bigault du Granrut a rappelé qu'il a eu l'occasion de rencontrer François Mitterrand, « avocat resté inscrit au barreau jusqu'à six mois de son décès ». Il n'a pu résister au plaisir d'un souvenir personnel. A la fin des années 1950, l'avocat Mitterrand plaidait pour le réalisateur Roger Vadim, poursuivi pour son film Les Liaisons dangereuses. « Il ne suffit pas que la justice soit rendue aux citoyens, avait-il dit au tribunal. Elle doit les protéger contre l'arbitraire. »

Pascal Ceaux

Le Monde.fr

- » A la une
- » Le Desk
- » Opinions

- » Archives
- » Forums
- » Blogs

- » Examens
- » Culture
- » Economie

- » Météo
- » Carnet
- » Immobilier

- » Emploi
- » Shopping
- » Nautisme

- » Voyages
- » Newsletters
- » RSS

Le Monde

- » Abonnez-vous au Monde à -60%
- » Déjà abonné au journal
- » Le journal en kiosque



visitez Le Monde.fr | Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Avertissement légal | Qui sommes-nous ? | Index | Aide